



04-03-2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 4 mars 2024, à 19 h 05, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

| | |
|------------------------|---------------------|
| Jonathan Bock | Harold Wubbolts |
| Joël Sabourin Saulnier | Marc-André Tremblay |
| Alexandre Le Blanc | |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

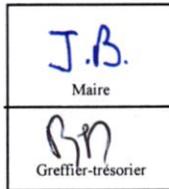
Le directeur général et greffier-trésorier monsieur Benoît Dufour, est également présent.

Madame la conseillère Sylvie Poulin a motivé son absence.

- Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil et/ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot du maire
- 3- Ordre du jour
- 4- Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 13 février 2024
- 5- Questions du public
- 6- **ADMINISTRATION ET FINANCES :**
 - 6.1 Comptes à payer



Conseil du 4 mars 2024

- 6.2 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès 2024
- 6.3 Caisse Desjardins de la Petite-Nation – Convention d'utilisation – Service d'approvisionnement en numéraire
- 6.4 Annulation de facture
- 6.5 Gestion des ressources humaines –Acquisition d'un logiciel
- 6.6 Maintenance des infrastructures - Implantation d'un logiciel
- 6.7 Plateforme de location en ligne – Entérinement d'une entente d'utilisation annuelle
- 6.8 Avis de motion - Règlement décrétant une dépense de 449 080,85 \$ et un emprunt de 449 080,85 \$ pour l'acquisition d'un camion pour la cueillette et le transport des matières résiduelles

7- **DOSSIERS MUNICIPAUX:**

7.1 **Travaux publics**

- 7.1.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Alexandre Le Blanc et M. Harold Wubbolts

7.2 **Aménagement et urbanisme**

- 7.2.1 Rapport des responsables, M. Joël Sabourin Saulnier et M. Harold Wubbolts
- 7.2.2 Entérinement d'un contrat temporaire pour des services en urbanisme
- 7.2.3 Octroi de contrat – Services d'inspection municipale et d'urbanisme

7.3 **Environnement et milieu de vie**

- 7.3.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Alexandre Le Blanc et M. Marc-André Tremblay
- 7.3.2 Jour de la Terre – 22 avril 2024
- 7.3.3 Mouvement « *Défi pissenlits* » 2024
- 7.3.4 Les Fleurons du Québec – Offre de formation – Aménagements durables : bien planifier l'implantation et les phases d'entretien
- 7.3.5 Signalement à caractère environnemental auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les



Conseil du 4 mars 2024

changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

7.4 **Sécurité publique – Service de sécurité incendie – Sûreté du Québec et Sécurité civile:**

7.4.1 Rapport des responsables, M. Joël Sabourin Saulnier et M. Marc-André Tremblay

7.5 **Loisir, sport et culture – Famille et aînés :**

7.5.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Jonathan Bock et M. Marc-André Tremblay

7.6 **Orientation du Parc des Montagnes Noires de Ripon**

7.6.1 Rapport des responsables, M. Jonathan Bock, M. Alexandre Le Blanc et M. Marc-André Tremblay

8- **DOSSIERS DIVERS**

8.1 Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées – Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027

8.2 Symposium d'art in situ 2025

8.3 Crise des médias locaux

9- **AFFAIRES NOUVELLES**

10- **PAROLE AU PUBLIC**

11- **GESTION DU PERSONNEL – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :**

11.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin et M. Jonathan Bock

11.2 Entérinement d'embauche au nouveau poste cadre permanent de responsable du service à la clientèle et de la gestion de l'information

11.3 Formation - Programme *Réussir son rôle d'ambassadrice au poste d'adjointe de direction*

12- Levée de la séance

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-03-073

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier



Conseil du 4 mars 2024

Et résolu que la séance soit et est ouverte à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.

❖ **MOT DU MAIRE**

Monsieur le Maire, à titre de président d'assemblée, souhaite la bienvenue à tous.

Il indique que malgré la température particulière du mois de février dernier, la Municipalité a réussi à faire de son carnaval annuel une belle réussite puisque bon nombre de citoyens et/ou visiteurs ont participé aux diverses activités.

3.

ORDRE DU JOUR

2024-03-074

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Il est également résolu que l'ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.

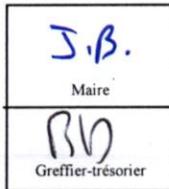
**PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024**

2024-03-075

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 13 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Conseil du 4 mars 2024

5.

QUESTIONS DU PUBLIC

Début de la période de questions :

19 h 06

Fin de la période de questions :

19 h 09

ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1

❖ COMPTES À PAYER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.2

❖ ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – CONGRÈS 2024

2024-03-076

CONSIDÉRANT le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, les 12, 13 et 14 juin prochains;

CONSIDÉRANT le coût d'inscription de 577 \$, avant taxes, pour les membres réguliers de l'association;

CONSIDÉRANT l'intérêt du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, à participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, les 12, 13 et 14 juin prochains.

Que ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 577 \$, taxes en sus.



Conseil du 4 mars 2024

Que ce conseil autorise le paiement des frais inhérents sous présentation des pièces justificatives et selon le barème établi dans le Règlement numéro 2019-09-350 relatif à l'établissement de tarifs pour les frais de déplacements.

Et, qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13000 310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.3

❖ **CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION – CONVENTION D'UTILISATION – SERVICE D'APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE**

2024-03-077

CONSIDÉRANT que la Municipalité a des besoins d'approvisionnement en numéraire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite, de temps à autre, commander du numéraire auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que ce conseil nomme et autorise le maire, Monsieur Jonathan Beauchamp et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Benoît Dufour, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, une convention d'utilisation relative au service d'approvisionnement en numéraire offert par la Caisse Desjardins de la Petite-Nation, en vertu de laquelle la Municipalité autorise certains commissionnaires à :

Remplir les formulaires de commande de numéraire en son nom, à débiter son folio en paiement de la commande de numéraire, le cas échéant, et à le récupérer personnellement à la Caisse.

Que les commissionnaires suivants sont donc autorisés et habilités à effectuer ces tâches, à savoir :



Conseil du 4 mars 2024

- Monsieur Benoît Dufour - Directeur général
- Madame Fannie Whissell – Responsable du Service à la clientèle et de la gestion de l'information
- Madame Sylvie Hachey – Coordinatrice aux sports et loisirs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.4

❖ **ANNULATION DE FACTURE**

2024-03-078

CONSIDÉRANT que le 29 juin 2021, le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Ripon a été appelé à intervenir sur les lieux d'un accident de la route survenu sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Municipalité a transmis, le 15 juillet 2021, une facture de 450 \$ au propriétaire du véhicule impliqué dans cet accident de la route et que cette facture demeure impayée à ce jour, et ce, malgré les rappels de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil annule la facture numéro 236 émise le 15 juillet 2021, d'une somme de 450 \$ et dont le solde au 31 décembre 2023 était de 579 \$, le tout en lien avec la sortie du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Ripon du 29 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.5

❖ **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – ACQUISITION D'UN LOGICIEL**

2024-03-079

CONSIDÉRANT que ce conseil désire optimiser le processus de traitement des ressources humaines;



Conseil du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, ce conseil souhaite acquérir un logiciel flexible avec du soutien technique et de l'accompagnement, s'il y a lieu, offrant des solutions simples dans le traitement des différentes sphères des ressources humaines (*Systeme de recrutement, accueil et intégration de nouveaux employés, feuille de temps, absences et vacances, accidents/incidents au travail, gestion des formations, évaluation et performance, etc.*);

CONSIDÉRANT que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), la Municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise québécoise FOLKS, datée du 21 février 2024, pour la gestion des ressources humaines de 24 employés, à un coût mensuel de 207,99 \$, taxes en sus, et des frais fixes d'implantation au taux de 399,99 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil autorise l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des ressources humaines de 24 employés, auprès de l'entreprise québécoise FOLKS, à un coût mensuel de 207,99 \$, taxes en sus, et des frais fixes d'implantation au taux de 399,99 \$, taxes en sus.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13000 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.6

MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES – IMPLANTATION D'UN LOGICIEL

2024-03-080



Conseil du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT l'intérêt du présent conseil à trouver des solutions plus complètes permettant des délais de réponse plus rapides face aux diverses demandes de service des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, divers logiciels de maintenance d'infrastructures/équipements sont actuellement disponibles sur le marché et que ce genre de solution peut permettre une meilleure gestion des inventaires ainsi qu'une meilleure planification des travaux de maintenance résultant en la réduction des coûts d'entretien et des coûts de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), la Municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Maintenance directe inc.*, datée du 28 février 2024, à un coût mensuel à partir de 74,39 \$, taxes en sus, dans le cadre d'un abonnement de douze mois consécutifs et établi selon le nombre d'équipements inscrits, pour un nombre d'utilisateurs illimité, et incluant les modules suivants :

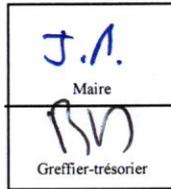
- Gestion d'inventaire et bon de commande;
- Maintenance préventive;
- Maintenance corrective;
- Fiche d'équipement;
- Demande de services;
- Inventaire des pièces;
- Fournisseurs et bon de commande;
- Coûts globaux d'entretien.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil autorise l'abonnement de la Municipalité à des services offerts par l'entreprise *Maintenance directe inc.*, liés à divers modules d'entretien et d'inventaire, à partir d'un coût mensuel de 74,39 \$, taxes en sus, dans le cadre d'un abonnement de douze mois consécutifs et établi selon le nombre d'équipements inscrits.

Que ce conseil en autorise le paiement.



Conseil du 4 mars 2024

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13000 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.7

❖ **PLATEFORME DE LOCATION EN LIGNE – ENTÉRINEMENT
D'UNE ENTENTE D'UTILISATION ANNUELLE**

2024-03-081

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon est propriétaire et gestionnaire du Parc des Montagnes Noires de Ripon et que ce conseil souhaite améliorer l'expérience des visiteurs, augmenter la visibilité auprès de amateurs de plein air et automatiser les tâches liées à la billetterie;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Municipalité de Ripon a voulu retenir les services d'une entreprise aux fins d'intégrer et d'utiliser une solution de billettique dans le cadre de ses activités et des services offerts à ses citoyens et à ses visiteurs;

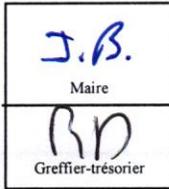
CONSIDÉRANT que l'entreprise *Stratéjia* offre des solutions de gestion de plein air, pour gérer, louer et vendre en ligne, dont la « Solution Endorphine »;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), la Municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que les coûts d'utilisation annuelle de la « Solution Endorphine » qui inclut les coûts de services liés à l'intégration et à une formation de 2 heures de même que la plateforme de paiement *Square*, se chiffrent à une somme annuelle de 3 359,92 \$, taxes en sus, auxquels s'ajoutent des frais de transactions admissibles (1% pour 5 000 transactions et 2% pour les transactions excédentaires), le tout en fonction de la volumétrie des ventes anticipées, et ce, pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que le 2 février dernier, le directeur général et greffier-trésorier a octroyé à l'entreprise *Stratéjia* un contrat de trois ans, à savoir jusqu'au 31 janvier 2027, aux conditions indiquées ci-haut;

EN CONSÉQUENCE :



Conseil du 4 mars 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil entérine le contrat octroyé à l'entreprise *Stratéjia* relativement à la « Solution Endorphine » et la plateforme de paiement *Square*, au coût annuel de 3 359,92 \$, taxes en sus (incluant les coûts de services liés à l'intégration et à une formation de 2 heures), auxquels s'ajoutent des frais de transactions admissibles (1% pour 5 000 transactions et 2% pour les transactions excédentaires), le tout en fonction de la volumétrie des ventes anticipées, et ce, pour une période de trois ans.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits aux postes suivants : 50% au poste 02 62200 414 et 50 % au poste 02 70100 414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

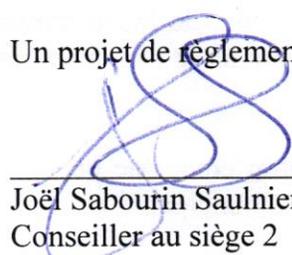
6.8

❖ **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 449 080,85 \$ ET UN EMPRUNT DE 449 080,85 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2024-03-082

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier à savoir qu'un Règlement décrétant une dépense de 449 080,85 \$ et un emprunt de 449 080,85 \$ pour l'acquisition d'un camion pour la cueillette et le transport des matières résiduelles sera adopté lors d'une séance future de ce conseil.

Un projet de règlement est présenté à cette fin.



Joël Sabourin Saulnier
Conseiller au siège 2



Conseil du 4 mars 2024

TRAVAUX PUBLICS

7.1.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN,
M. ALEXANDRE LE BLANC ET M. HAROLD WUBBOLTS**

Monsieur le conseiller Harold Wubbolts fait un rapport au conseil.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.2.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, M. JOËL SABOURIN SAULNIER
ET M. HAROLD WUBBOLTS**

Les responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

7.2.2

❖ **ENTÉRINEMENT D'UN CONTRAT TEMPORAIRE POUR DES
SERVICES EN URBANISME**

2024-03-083

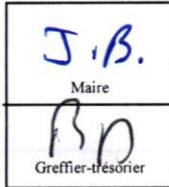
CONSIDÉRANT le départ du responsable de l'urbanisme le 9 février dernier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a un besoin essentiel de professionnel compétent pour prendre en charge les tâches courantes en urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère difficile d'obtenir rapidement de bonnes candidatures afin de combler ce poste important au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce conseil souhaite, de façon temporaire, octroyer un contrat à une firme externe afin de seconder le personnel dans l'exécution des tâches liées au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), la Municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré;



Conseil du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT la proposition pour des services en urbanisme déposée par la firme d'experts conseils en gestion et en urbanisme « *Urbanité management inc.* », datée du 28 février 2024, pour une durée de trois (3) mois, à un taux horaire préférentiel de 95 \$ de l'heure, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le 29 février dernier, le directeur général et greffier-trésorier a octroyé à la firme d'experts conseils en gestion et en urbanisme « *Urbanité management inc.* », un contrat de trois mois aux conditions indiquées ci-haut;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil entérine l'octroi de contrat à la firme d'experts conseils en gestion et en urbanisme « *Urbanité management inc.* » pour des services en urbanisme, à un taux horaire préférentiel de 95 \$ de l'heure, taxes en sus, et ce, pour une durée de trois (3) mois.

Que ce conseil délègue au directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, le pouvoir de signer et délivrer tout permis en lien avec l'application des règlements d'urbanisme, pour et au nom de la Municipalité de Ripon.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 61000 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2.3

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'INSPECTION MUNICIPALE ET D'URBANISME

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



ENVIRONNEMENT ET MILIEU DE VIE

7.3.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN,
M. ALEXANDRE LE BLANC ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY**

Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay fait un rapport au conseil.

7.3.2

❖ **JOUR DE LA TERRE – 22 AVRIL 2024**

2024-03-084

CONSIDÉRANT que la Journée de la Terre a été célébrée pour la première fois le 22 avril 1970, souvent considérée comme la naissance du mouvement environnemental et qu'au fil des ans, le Jour de la Terre est devenu le plus grand mouvement environnemental participatif de la planète;

CONSIDÉRANT que la vision de l'association *Jour de la Terre Canada* est d'inspirer, accompagner et piloter des actions innovantes pour aider les personnes et les organisations à réduire leur impact sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que les impacts des changements climatiques sont vécus, ressentis et observés à l'échelle locale, mettant les villes et municipalités aux premières loges de la lutte;

CONSIDÉRANT que les administrations locales sont les mieux placées pour avoir une réelle compréhension des besoins de leurs communautés;

CONSIDÉRANT que le Jour de la Terre, célébré le 22 avril chaque année, est un moment phare pour mobiliser la communauté et avoir un impact positif sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite démontrer son intérêt pour l'environnement et soutenir les manifestations du Jour de la Terre;

CONSIDÉRANT que l'organisation « Jour de la Terre Canada » offre aux municipalités à travers tout le pays de devenir partenaire des municipalités engagées à l'occasion du Jour de la Terre 2024;



Conseil du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT que les municipalités inscrites recevront une trousse de communication complète du Jour de la Terre Canada, au début du mois d'avril prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que, pour les motifs ci-haut indiqués, ce conseil autorise l'inscription de la Municipalité à titre de « municipalité engagée » auprès de l'organisation « Jour de la Terre Canada ».

Et que la Municipalité s'engage à diffuser de l'information dans le cadre de la campagne média 2024 dudit événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3.3

❖ MOUVEMENT « DÉFI PISSENLITS » 2024

2024-03-085

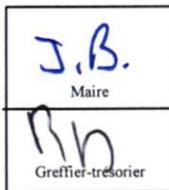
CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-04-118 par laquelle la Municipalité s'est engagée à ne pas tondre ses espaces verts au cours du mois de mai 2023, donnant ainsi un réel coup de pouce aux insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT que le *Défi Pissenlits* est une action de sensibilisation à grande échelle portant sur l'apport vital des insectes pollinisateurs pour la planète;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon souhaite prendre part au mouvement 2024 du défi en retardant d'un mois la tonte de gazon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon désire également inviter ses citoyennes et citoyens à participer à ce défi puisque leur implication débute par une prise d'action simple mais efficace, à savoir de retarder la tonte du gazon au printemps prochain, permettant ainsi aux pollinisateurs de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs;

EN CONSÉQUENCE :



Conseil du 4 mars 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que la Municipalité de Ripon, à l'instar des dernières années, s'engage à ne pas tondre ses espaces verts au cours du prochain mois de mai donnant ainsi un réel coup de pouce aux insectes pollinisateurs qui pourront ainsi avoir suffisamment d'énergie pour commencer la saison de pollinisation des plantes, qui assure le tiers de notre alimentation.

Et que la Municipalité invite ses citoyennes et citoyens à poser le même geste et à laisser pousser les pissenlits sur leurs terrains durant tout le mois de mai, en invitant leur entourage à faire de même puisque plus ce message circulera, plus de gens seront ainsi sensibilisés à l'importance des pollinisateurs dans notre monde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3.4

❖ **LES FLEURONS DU QUÉBEC – OFFRE DE FORMATION – AMÉNAGEMENTS DURABLES : BIEN PLANIFIER L'IMPLANTATION ET LES PHASES D'ENTRETIEN**

2024-03-086

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon est membre du programme *Les Fleurons du Québec* pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT que la corporation *Les Fleurons du Québec* offre des formations qui débutent en mars, dont celle qui se tiendra en ligne les 22 et 27 mars prochains, de 10 h à 12 h, à savoir la formation « Aménagements durables : bien planifier l'implantation et les phases d'entretien »;

CONSIDÉRANT que cette formation est offerte à la Municipalité, au coût de 75 \$ pour un nombre illimité de participants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que ce conseil autorise la participation des employés et élus ci-après nommés, à la formation offerte par la corporation *Les Fleurons du Québec* et qui se tiendra en ligne les 22 et 27 mars prochains, de 10 h à 12 h, soit la



Conseil du 4 mars 2024

formation « Aménagements durables : bien planifier l'implantation et les phases d'entretien » :

- Madame la conseillère Sylvie Poulin
- Michel Laroche
- Vincent Larabie

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 69000 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3.5

❖ **SIGNALEMENT À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)**

2024-03-087

CONSIDÉRANT que la Municipalité est sensible au respect de la législation environnementale et à la protection de l'environnement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est actuellement préoccupée vis-à-vis de potentiels risques à sa source d'eau potable en raison d'une situation qui semble non conforme à la législation sur un immeuble situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire donc signaler une activité sur l'immeuble en question dont il y a lieu de croire qu'elle n'est pas conforme aux lois et aux règlements relevant de la mission de protection de l'environnement du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques et de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier



Conseil du 4 mars 2024

Et résolu que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, à procéder à un signalement à caractère environnemental auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques et de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en lien avec une activité qui semble non conforme à la législation, sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 944 103, cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SÛRETÉ DU QUÉBEC ET SÉCURITÉ CIVILE

7.4.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, M. JOËL SABOURIN SAULNIER ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY**

Les responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

LOISIR, SPORT ET CULTURE – FAMILLE ET AÎNÉS

7.5.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, M. JONATHAN BOCK ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY**

Monsieur le conseiller Jonathan Bock fait un rapport au conseil.

ORIENTATION DU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON

7.6.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, M. JONATHAN BOCK, M. ALEXANDRE LE BLANC ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY**

Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc fait un rapport au conseil.

DOSSIERS DIVERS



8.1

❖ **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES –
PROJET DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE
DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2025 À 2026-2027**

Les membres du conseil prennent connaissance du projet du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027* acheminé par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées le 5 février 2025, lequel sera soumis pour décision du conseil d'administration le ou vers le 19 avril 2024.

8.2

❖ **SYMPOSIUM D'ART IN SITU 2025**

2024-03-088

CONSIDÉRANT le « *Symposium d'art in situ* », manifestation artistique bisannuelle coordonnée par le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT qu'à tous les deux ans, depuis 2023, des artistes professionnels sont réunis pour créer, en plein air et devant public, des œuvres d'art durables, au cœur d'une municipalité de la MRC de Papineau et dont le thème de l'événement est lié à l'identité de la municipalité hôte pour ainsi donner l'élan au processus créatif des artistes;

CONSIDÉRANT que cet événement peut générer plusieurs retombées concrètes pour la municipalité hôte, entre autres :

- Legs d'une collection exclusive d'œuvres d'art public, attrait pour les visiteurs et motif de fierté pour les citoyens;
- Offre d'une activité originale et enrichissante aux citoyens et aux visiteurs;
- Augmentation de la visibilité de la municipalité dans les outils de promotion touristique;
- Valorisation de l'identité et l'histoire de la municipalité;
- Développement des compétences des employés municipaux et des bénévoles engagés dans le projet.

CONSIDÉRANT que pour participer, la municipalité doit, entre autres :



Conseil du 4 mars 2024

- Déléguer un conseiller ou une conseillère, ainsi qu'un employé municipal pour siéger au comité organisateur du *Symposium* (environ 9 rencontres sur 2 ans);
- Détenir un terrain (parc, place publique, etc.) où seront édifiées et implantées les œuvres d'art. Ce terrain doit être facilement accessible, stratégiquement localisé sur le plan de la visibilité et fréquenté par la population. Il doit aussi disposer d'un accès à l'électricité;
- S'engager à fournir une contribution de 10 000 \$ en argent, à remettre au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau, qui l'investira dans la réalisation du projet;
- Se charger de l'ancrage des œuvres (coûts du matériel et services des travaux publics) : excavation, préparation du terrain, coulage du béton, boulonnage, selon les plans fournis par le Centre d'action culturelle;
- Collaborer à l'édification des œuvres tout au long du *Symposium* : main-d'œuvre disponible, prêt d'outils et de machinerie (tracteur, camion, génératrice);
- Aider à la recherche et à la sollicitation de commandites auprès d'entreprises locales;
- Conseiller et soutenir le Centre d'action culturelle pour l'accueil des artistes et l'équipe de coordination (hébergement, sites de travail, etc.);
- Assurer la conservation et l'entretien des œuvres (la municipalité hôte devient propriétaire des œuvres réalisées).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que ce conseil confirme le souhait de la Municipalité de Ripon d'accueillir sur son territoire le *Symposium d'art in situ* en 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3

❖ CRISE DES MÉDIAS LOCAUX

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'a été ajouté aux affaires nouvelles.



Conseil du 4 mars 2024

10. PAROLE AU PUBLIC

Le public présent ne souhaite pas prendre parole concernant la séance en cours.

GESTION DU PERSONNEL – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

11.1 ❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN ET M. JONATHAN BOCK

Les responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

11.2 ❖ ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE AU NOUVEAU POSTE CADRE PERMANENT DE RESPONSABLE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET DE LA GESTION DE L'INFORMATION

2024-03-089

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-09-273 par laquelle ce conseil a autorisé une nouvelle affectation à madame Fannie Whissell afin qu'elle remplace l'actuelle adjointe administrative – Greffe, madame Nicole Guévremont, au moment de son départ à la retraite, prévue à la fin du présent mois de mars 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-067 par laquelle ce conseil a accepté la démission de madame Carole Lacoste au poste régulier à temps plein de commis à la réception et adjointe au service de l'urbanisme, démission ayant pris effet le 14 février dernier;

CONSIDÉRANT que le directeur, après rencontre et discussion avec madame Fannie Whissell, a finalement procédé à son embauche au nouveau poste cadre permanent de responsable du service à la clientèle et de la gestion de l'information, et ce, depuis le 15 février 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc



Conseil du 4 mars 2024

Et résolu que ce conseil entérine l'embauche de madame Fannie Whissell au nouveau poste cadre permanent de responsable du service à la clientèle et de la gestion de l'information, et ce, depuis le 15 février 2024.

Que conséquemment, le nouveau poste cadre permanent d'adjoint(e) au greffier-trésorier (autrefois poste d'adjointe administrative – Greffe) demeure à pourvoir pour le remplacement de madame Nicole Guévremont dont le départ à la retraite est prévu à la fin du présent mois de mars.

Et que le maire, Monsieur Jonathan Beauchamp et le directeur-général et greffier-trésorier, Monsieur Benoît Dufour, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, le contrat d'embauche à cet effet.

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13000 141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3

❖ **FORMATION – PROGRAMME RÉUSSIR SON RÔLE D'AMBASSADRICE AU POSTE D'ADJOINTE DE DIRECTION**

2024-03-090

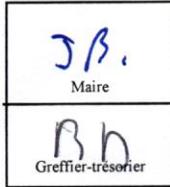
CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-029 par laquelle ce conseil a autorisé madame Fannie Whissell à participer à la formation à distance/Zoom « Perfectionnement pour adjointe de direction – Niveau 1 »

CONSIDÉRANT que la formation Niveau 2 de ce programme « Réussir son rôle d'ambassadrice au poste d'adjointe de direction » sera disponible à distance, également pour 6 jours à raison de 3 heures par jour;

CONSIDÉRANT que les coûts réduits de cette formation représentent la somme de 1 405,25 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la pertinence à inscrire madame Fannie Whissell à cette seconde formation à distance afin de compléter celle débutée en février dernier;

EN CONSÉQUENCE :



Conseil du 4 mars 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que ce conseil autorise madame Fannie Whissell à participer à ladite formation Niveau 2 « Réussir son rôle d'ambassadrice au poste d'adjointe de direction », selon un horaire de 6 jours au courant du mois d'avril 2024, à raison de 3 heures par jour.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13000 310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

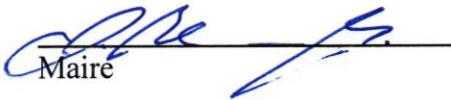
LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-03-091

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que la séance soit et est levée à 19 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Maire


Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

